



REGLEMENT HANDLOISIR



saison 2019/2020

Objectifs du Handloisir

- ☞ Offrir aux licenciés une offre de pratique différente
- ☞ Jouer au handball sans avoir les contraintes liées à la compétition
- ☞ Exercer une activité physique collective dans le respect des autres

Le Handloisir n'est pas un championnat compétitif car on joue avec les adversaires, et non contre

1 - Modalités de participation

- ☞ Les clubs doivent être affiliés à la Fédération Française de Handball pour la saison en cours
- ☞ Les clubs participants au Handloisir doivent s'acquitter du montant du droit d'engagement fixé par le Comité au début de la saison
- ☞ Les joueurs pratiquants le Handloisir doivent être licenciés à la Fédération Française de Handball pour la saison en cours
- ☞ Tout membre d'un club âgé de plus de 16 ans possédant une licence joueur de la Fédération Française de Handball peut participer aux rencontres de Handloisir
- ☞ Tout joueur suspendu par la Fédération, par la Ligue ou par le Comité, ne peut participer aux rencontres du Handloisir
- ☞ Les joueurs devront toujours respecter l'esprit et les règles du Handloisir

2 - Organisation et déroulement d'un match de Hand Loisir

- ☞ La Commission de Développement met à disposition des clubs inscrits en Handloisir, une liste de rencontres précisant les dates butoirs avant lesquelles les matchs devront être joués
- ☞ Les clubs sont libres de s'organiser comme bon leur semble, pour jouer leurs rencontres, sans aucune contrainte de date dans la période définie par la Commission de Développement, avec la possibilité d'inverser le lieu des rencontres
- ☞ Après avoir fixé son calendrier, le Club recevant propose une date au club visiteur
Dès que la date et l'heure sont connues, les conclusions de matchs doivent être envoyées
- ☞ Les conclusions doivent être envoyées 1 mois maximum avant la rencontre
- ☞ Si les deux équipes n'arrivent pas à trouver un créneau dans les journées définies, il est indispensable de prévenir la Commission de Développement
- ☞ Le forfait ne doit pas exister en Handloisir !
- ☞ Si la rencontre ne peut se dérouler, tenez au courant impérativement le club adverse mais aussi le Comité 6016000@ffhandball.net

3 - Les Règles de jeu

Les règles sont celles du handball, telles que décrites dans les Règlements Généraux de la FFHB, mais adaptées comme suit :

- ☞ Les temps de jeu sont modulables suivant la nature des rencontres (tournoi ou match simple) et le souhait des deux équipes dans la limite du Règlement Fédéral
Le temps maximum sera de 1 heure de jeu pour un match simple
Les équipes pourront choisir : 2 x 30mn ou 3 x 20mn ou 4 x 15mn
La durée sera réduite en tournoi après accord entre les équipes et la Commission
- ☞ Le Handloisir n'aura pas de classement ni de titre de champion
Le résultat à rentrer sur la FDME à la fin de chaque match sera de 30-30
- ☞ 12 joueurs peuvent être inscrits sur la FDME.
- ☞ L'arbitrage sera assuré par le club recevant.
- ☞ L'arbitre doit être majeur, le match ne peut être arbitré par des Jeunes Arbitres que s'ils sont encadrés par un adulte et ont effectué le stage JAJ.
- ☞ Tout but marqué par une joueuse compte double
Les penaltys doivent impérativement être tirés par une joueuse
Rappelons que le score affiché dans le gymnase n'a qu'une valeur significative
- ☞ Le ballon utilisé pour la rencontre doit être de taille 2

4 - Axes d'amélioration de l'esprit Handloisir

Afin de retrouver le plaisir de participer aux rencontres, de favoriser le jeu collectif et les beaux gestes, il est important de mettre en place les règles spécifiques suivantes :

- ☞ Pas de défense individuelle sur un joueur
- ☞ La défense 0-6 est tolérée si elle n'annihile pas complètement le jeu adverse
Si c'est le cas, les représentants Loisirs de chaque équipe présente doivent en parler pour changer ce mode de défense
- ☞ Ne pas hésiter à sanctionner toute faute contraire à l'esprit du jeu
- ☞ Si vous avez un nombre insuffisant de joueur, n'hésitez pas à demander à l'équipe adverse de vous prêter des joueurs ou joueuses, voir de contacter d'autres clubs qui ont un effectif conséquent
- ☞ Le but est de participer en toute convivialité.

5 - Composition des équipes

- ☞ La mixité est OBLIGATOIRE
- ☞ 3 joueuses minimum doivent être présentes sur le terrain par équipe durant toute la durée de la rencontre, cette consigne doit être appliquée impérativement
Les équipes peuvent se prêter des joueuses
- ☞ Un maximum de 4 joueurs(ses) licenciés compétition est autorisé pour chaque équipe lors de chaque rencontre.

6 - Procédures à respecter pour assurer le déroulement d'une rencontre

☞ Conclusion de rencontre

8 jours minimum avant la rencontre, le club recevant est tenu de communiquer au Comité : la date, l'heure, le lieu, ainsi que le nom du club invité via Gest'Hand

☞ Etablissement d'une feuille de match (FDME)

La feuille de match est un document officiel qui doit être remplie OBLIGATOIREMENT avant toute rencontre

Elle permet de couvrir la responsabilité de chaque joueur, de chaque club participant à la rencontre en cas de problème, dans le cadre des Règlements de la FFHB

Elle permet aussi de vérifier les licences pour s'assurer que l'esprit Handloisir est respecté

L'arbitrage peut aussi être comptabilisé pour la CMCD départementale uniquement

☞ Communication du résultat

Après la rencontre, vous devez transmettre la FDME

☞ Le score du match

Le score du match peut-être affiché dans le gymnase, mais n'aura qu'une valeur symbolique

Les buts féminins y seront comptabilisés en doubles sur cet affichage.

☞ Renseignement des résultats de la FDME

Mettre le score de 30-30 afin de ne pas bloquer la validation de la FDME

Il n'y aura pas de classement ni de titre de champion à l'issue de la saison, seul le plaisir de jouer et de partager un moment convivial comptera